



**PROCES-VERBAL - REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LE 6 MARS 2026**

Date de la convocation : 16 février 2026
 Date d'affichage de la convocation : 19 février 2026
 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17
 Nombre de conseillers municipaux présents : 15
 Nombre d'absents : 2
 Nombre de pouvoir : 0
 Nombre de votants : 15

Présents : FORÊT Alain, Président, POMMEREUL Monique, HUBERT Chantal, PEUDENIER Michel, MOUTEL Joseph, VALLÉE Brigitte, BOULANGER Benjamin, conseillers.
 DELIN Jean-Louis, BARRÉ Alain, MANCEAU Nelly, LAMIRÉ Marie-Céline, CHEMIN Jacqueline, PETITPAS Jocelyne, GUERRIER Ghislaine, BRASSELET Monique, membres.

Absentes excusées : PRODHOMME Annie, MAUGATEAU Laure,

Secrétaire de séance : Mme Monique POMMEREUL.

Ordre du jour :

- Affectation anticipée des résultats 2025,
- Demandes de subvention 2025,
- Révision des loyers en 2026,
- Vote du budget primitif 2026,
- Demande d'aide,
- Repas annuel du C.C.A.S,
- Questions diverses.

PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Les élus approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2025.

2026-01- AFFECTATION PAR ANTICIPATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Vu les dispositions financières et comptables du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les dispositions des instructions budgétaires et comptables de la M57,
 Considérant l'accord du comptable public, le Président du C.C.A.S. présente les résultats de l'exercice 2025 pour les affecter par anticipation au budget 2026 :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	15 859.14 €	22 726.58 €	7 841.33 €	5 000.00 €
<i>Résultat de l'exercice</i>		6 867.44 €	2 841.33 €	
Résultat reporté N-1	0.00 €	5 513.92 €	0.00 €	32 734.10 €
TOTAUX	15 859.14 €	28 240.50 €	7 841.33 €	37 734.10 €
Résultat de clôture		12 381.36 €		29 892.77 €

Les résultats 2025 sont :

- un excédent de fonctionnement de **12 381.36 €**
- un excédent d'investissement de **29 892.77 €**,

Il est proposé d'affecter de manière anticipée au Budget Primitif 2026 :

- o A la section de fonctionnement
 - le résultat de fonctionnement de **6 381.36 € au compte 002** « Excédent de fonctionnement reporté »,
- o A la section d'investissement
 - le résultat de fonctionnement au besoin de financement à la section d'investissement de **6 000.00 €** au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »
 - le report du résultat d'investissement de **29 892.77 €** au compte 001 « Excédent antérieur reporté »

Entendu l'exposé de M. le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, DÉCIDE, à l'unanimité

- de CONSTATER par anticipation les résultats de l'exercice 2025
 - un excédent de fonctionnement de **12 381.36 €**
 - un excédent d'investissement de **29 892.77 €**,
- d'AFFECTER de manière anticipée le résultat de fonctionnement au besoin de financement à la section d'investissement de **6 000.00 €** au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,
- de REPORTER sur 2026 de manière anticipée le résultat de fonctionnement de **6 381.36 €** au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »,
- de REPORTER sur 2026 de manière anticipée le résultat d'investissement de **29 892.77 €** au compte 001 « Excédent antérieur reporté »

2026-02 DEMANDES DE SUBVENTIONS 2026

Le Président rappelle les subventions versées en 2025 et présente les différentes demandes de subventions pour 2026 :

ADMR MELUSINE

L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural « Mélusine » apporte une aide aux familles, aux seniors et aux personnes en situation de handicap avec portage des repas sur un territoire de 14 communes.

Courrier de demande de subvention du 26 janvier 2026 et rapport d'activité 2024 transmis après sa présentation à l'assemblée générale.

CLIC DE HAUTE BRETAGNE

Le Centre Local d'Information et de Coordination-CLIC de Haute Bretagne est conventionné avec le Département d'Ille et Vilaine et la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Il exerce des missions d'accueil, d'écoute, d'information et de conseil en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, de leurs aidants, et des professionnels du médico-social, social et sanitaires.

Courrier de demande de subvention du 5 janvier 2026. Calcul de la subvention basé sur le nombre d'habitants soit 2 451 hab X 0.742 € /habitant = **1 818.64 €**.

En 2025, la subvention versée était de **901.53 €** (2 430 hab X 0.371 € /habitant).

LES AMIS DU TIERS MONDE

M. Michel PEUDENIER rappelle que l'association regroupe une cinquantaine de tricoteuses qui se retrouvent pour réaliser des éléments en tricot : couverture, layette, bonnets pour des personnes dans le besoin. La subvention est demandée pour l'achat de laine car les dons de laine sont insuffisants.

L'ASSOCIATION DE LA RESIDENCE SAINT GILLES

Formulaire de demande de subvention de l'Association d'Animation de la Résidence Saint Gilles qui intervient auprès des personnes âgées de la Résidence Saint Gilles de LUITRÉ. Le compte de résultat au 31.12.2025 est un excédent de 326.66 €.

La subvention versée en 2025 était de 100.00 €. La Présidente sollicite une subvention de 150.00 €.

LES RESTAURANTS DU COEUR

Transmission du rapport d'activités 2024 -2025 de l'Ille-et-Vilaine.

Demande de subvention 2026 le 21 novembre 2025 pour 300 € (2 bénéficiaires)

Les autres demandes sont :

- l'Association ATD Quart Monde
- l'Association Solidarité Paysans
- l'Association Alcool Assistance

Entendu l'exposé de M. Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, DÉCIDE, à l'unanimité,

- de verser les subventions suivantes

<i>Tiers</i>	2025	2026
ADMR MELUSINE	2 430,00	2451,00
CLIC HAUTE BRETAGNE (2 451 hab X 0.371 €/hab)	901,53	909,32
LES AMIS DU TIERS MONDE	250,00	250,00
RESIDENCE ST GILLES	100,00	100,00
RESTAURANT DU COEUR RELAIS DU COEUR IV	300,00	300,00
	3 981,53	4 010,32

- d'autoriser Monsieur le Président à mandater les subventions sur le budget 2026.

2026-03 REVISION DES LOYERS 2026

Vu les logements locatifs du C.C.A.S. sise au 10 A, 10 B et 10 C rue de Nazareth,

Vu que les loyers sont soumis à révision suivant l'Indice de Révision des Loyers fixé par l'INSEE et que l'indice de révision des loyers (IRL) du 3^{ème} trimestre 2025 est de **145,77** soit une hausse de **0,87 %** par rapport au 3^{ème} trimestre 2024,

Vu la révision des loyers de **1,50 %** appliqué aux logements en 2025,

Il est proposé de réviser les loyers en 2026 et d'appliquer **une hausse de 0.87 %** (identique à la révision appliquée aux logements locatifs et professionnels de la commune).

Entendu l'exposé de M. Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

- DÉCIDE, à l'unanimité, d'augmenter de **0.87 %** les loyers des logements locatifs du C.C.A.S. à compter du 1^{er} juillet 2026,
- AUTORISE M. le Président à signer tous documents concernant cette révision des loyers.

EMPRUNT AUPRES DU CREDIT FONCIER DE FRANCE depuis 2000 pour les 3 logements locatifs de 144 826.57 € pour 26 ans (950 000 F) au taux intérêt 5.10 %.

Renégocié en mai 2008 pour une durée résiduelle de 18 ans (fin au 28.02.2026) au taux d'intérêt de 5.03 %.

La dernière annuité de 8 650.02 € a été payé le 28 février dernier.

M. le Président précise que les logements sont entretenus régulièrement et sont donc en bon état. Ils sont de plein pied et les douches sont adaptés PMR.

2026-04 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Président du C.C.A.S présente le budget primitif 2026 qui reprend l'affectation du résultat décidé dans la délibération n° 2026-01.

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	26 882.00 €	20 500.64 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	6 381.36 €
Total de la section	26 882.00 €	26 882.00 €

Libellé	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	36 393.00 €	500.23 €
Restes à Réaliser	0.00 €	0.00 €
1068 Excédent de fonctionnement		6 000.00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	29 892.77 €
Total de la section	36 393.00 €	36 393.00 €

Entendu l'exposé de M. Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

- DÉCIDE de voter le budget primitif 2026 qui s'équilibre de la façon suivante :
 - Section de fonctionnement : **26 882.00 €**
 - Section d'investissement : **36 393.00 €**
- AUTORISE M. le Président à signer tous documents concernant ce budget.

REPAS ANNUEL DU C.C.A.S.

Le Président du C.C.A.S. rappelle aux membres du C.C.A.S. que le repas a eu lieu le 21 octobre 2025 à la Salle Prélude regroupant 211 convives.

La date proposée pour le prochain repas est le **mardi 6 octobre 2026**.

Il est proposé de faire appel à M. Loïc GRIMOUX de Orchestre à tout cœur – Luitré Dompierre, pour l'animation. M. SOURDIN n'étant pas disponible en octobre. Présentation du devis de M. GRIMOUX. Le Conseil d'Administration valide le devis de M. GRIMOUX pour animer le repas du 6 octobre.

QUESTIONS DIVERSES

- **Le CCAS a t – il des projets de logements sociaux ?**

M. Le Président informe les membres du CCAS que si le C.C.A.S a une trésorerie importante, une aide sera apportée au budget communal pour financer des projets de logements sociaux. D'autre part, la Société AGES ET VIE, qui devait construire des logements pour des personnes âgées, abandonne son projet : problème de remplissage des locaux dans certaines communes et problème pour obtenir des aides sociales du Département pour les résidents. La Société AGES ET VIE va revendre le terrain à la commune.

Le Président précise que les personnes restent chez eux le plus longtemps possible grâce aux aides à domicile. Par conséquent les foyers logements existants sont vétustes, non entretenus et ne répondent plus au besoin actuel.

- **Elections municipales du 15 mars et nouvelle composition du C.C.A.S.**

En 2024, il y a eu la fusion des 2 C.C.A.S. des communes fusionnées portant à 17 le nombre de membres du nouveau C.C.A.S. Suite aux élections de mars, une nouvelle composition du C.C.A.S. sera réalisée avec des élus et des représentants de différentes associations. Des personnes seront sollicitées pour composer le C.C.A.S.

M. Jean-Louis DELIN nous informe qu'il n'est plus délégué de la M.S.A.

- Prochaine réunion en juin pour voter le Compte Financier Unique et préparer le repas du C.C.A.S fixé au mardi 6 octobre 2026

Séance levée à 11 h 30.

**Madame la Secrétaire de séance,
Mme Monique POMMEREUL.**



**Monsieur le Président du C.C.A.S.,
M. Alain FORÊT.**




